

OI – 9.1.2 : EC de réaliser un parcours routier avec un véhicule de tourisme

SITUATION

Parcours de 20 à 30 km, préalablement déterminé par l'expert, incluant un parcours en ville, sur route et sur autoroute.

3 candidats s'installent à bord du véhicule. A tour de rôle, selon le tirage au sort, chaque candidat prend les commandes du véhicule pour une durée de 10 à 15 minutes environ, et ce quel que soit le profil du parcours.

DESCRIPTION

Etablir les savoir-faire du candidat au volant d'une voiture de tourisme sur un parcours routier.

DEROULEMENT

Le parcours peut indifféremment être réalisé de jour comme de nuit, quelles que soient les conditions climatiques.

Le véhicule utilisé correspond au véhicule traction utilisé pour le test technique précédent.

L'expert est installé en passager. Il indique le parcours au candidat. Le guidage de l'expert sera semi directif.

Le candidat doit mettre en application les règles de circulation édictées dans le code de la route, le code de l'automobiliste et le PNF sur l'ensemble du parcours.

Le candidat adopte une conduite commentée et doit expliciter ses choix, les options retenues en faisant référence aux textes officiels. Les commentaires feront apparaître les données relatives à la perception, la prévision, la décision et l'action.

CRITERES D'EVALUATION

Il sera tenu compte de la mise en application des règles officielles de circulation dans les 3 zones : ville, route et autoroute.

Chacun des gestes, chacune des options retenues doivent systématiquement être justifiées au fur et à mesure par le candidat.

NIVEAU D'EXIGENCES

Réaliser le parcours sans enfreindre plus de 3 fois les règles officielles de circulation.

Sont acceptés un maximum de 3 commentaires manquants ou inadaptés.